

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent trentième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 28 janvier 2016 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 31 MARS 2016

Procès-verbal de la trois cent trentième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 28 janvier 2016 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
ABANDA NGONO, Fernande Étudiante		X
BAAZIZ, Nadia Professeure – Département informatique et ingénierie	X	
CALMÈS, Christian Professeur – Département des sciences administratives		X
GAGNON-DANIEL, Nicholas Étudiant		X
HAMOU-LHADJ, Abdelkrim Chargé de cours	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
KANE, Hamdjatou Professeur – Département des sciences administratives		X
LA FRANCE-MOREAU, Valérie Étudiante	X	
LANARIS, Catherine Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
LANGEVIN, Daniel Chargé de cours	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche et vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant	X	
MORIN, Stéphane Étudiant	X	
OLINGA MEBADA, Joël Eric Étudiant	X	
ROBITAILLE, Martin Professeur – Département des sciences sociales	X	
SIMARD, Jean-François Professeur – Département des sciences sociales	X	
VACANT Étudiant(e)		

OBSERVATEURS :**PRÉSENT****ABSENT**

B. DE GROUSBOIS, Sylvie
Vice-rectrice adjointe à l'enseignement
et à la recherche pour les Laurentides

X (visioconférence)

DUPONT, Yves
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X

JOBIN, Isabelle
Adjointe au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

X

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Denis Harrisson, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 07.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Nadia Baaziz, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Procès-verbaux :
 - 2.1. Trois cent vingt-huitième (19 novembre 2015) réunion
 - 2.1.1. Adoption
 - 2.1.2. Affaires en découlant
 - 2.2. Trois cent vingt-neuvième (3 décembre 2015) réunion spéciale
 - 2.2.1. Adoption
 - 2.2.2. Affaires en découlant
3. Renouvellement du mandat du doyen de la recherche (**à huis clos**)
4. Mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité
5. Habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec
6. Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
7. Dossier d'évaluation du baccalauréat en psychoéducation (7815)
8. Projet d'ouverture des admissions à la maîtrise en administration des affaires (MBA) (1522-1523-1524) au campus de Saint-Jérôme
9. Nomination d'un membre au comité de discipline
10. Recommandation de la commission des études au conseil d'administration relative au projet de *Règlement général*
11. Période d'information et questions
12. Prochaine réunion (le 31 mars 2016)
13. Clôture de la séance

2.- Procès-verbaux

2.1 Trois cent vingt-huitième (19 novembre 2015) réunion

2.1.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Nadia Baaziz, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent vingt-huitième (19 novembre 2015) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer la correction suivante :

Point 17 (p. CE-13) : l'on convient de remplacer la dernière phrase du premier paragraphe par la phrase suivante, soit « Le département ignorait que le poste relié à cette subvention ne serait pas financé conjointement par le CRSNG et l'UQO en dehors du projet de répartition des postes ».

2.1.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent vingt-huitième réunion, les suites régulières ont été données.

2.2 Trois cent vingt-neuvième (3 décembre 2015) réunion spéciale

2.2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par monsieur Jean-François Simard, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent vingt-neuvième (3 décembre 2015) réunion spéciale, et ce, sans modification.

2.2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent vingt-neuvième réunion spéciale, les suites régulières ont été données.

Un second affichage pour le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a notamment été effectué.

3.- Renouvellement du mandat du doyen de la recherche (à huis clos)

Monsieur André Manseau ainsi que mesdames Sylvie B. de Grosbois et Isabelle Jobin quittent la réunion (9 h 11).

Sur proposition de monsieur Daniel Langevin, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Monsieur André Manseau ainsi que mesdames Sylvie B. de Grosbois et Isabelle Jobin réintègrent la réunion (9 h 20).

4.- Mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité.

Chaque année, les listes de regroupements sont mises à jour et présentées à la commission des études.

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 330-CE-2534 concernant la mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité; laquelle est jointe en appendice.

5.- Habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études l'habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM. Ce programme est offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec.

Le protocole d'entente interconstituante relatif au doctorat en éducation précise que cette recommandation relative à l'habilitation doit être transmise par le sous-comité

d'admission et d'évaluation au décanat des études avancées de l'établissement d'appartenance du professeur concerné pour recommandation à l'UQAM.

La commission des études est ainsi invitée à entériner les recommandations relatives à l'habilitation approuvées lors de la 255^e réunion du sous-comité d'admission et d'évaluation, tenue le 25 novembre 2015.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par monsieur Daniel Langevin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 330-CE-2535 concernant l'habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM, lequel programme est offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec; laquelle est jointe en appendice.

6.- **Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs**

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études la recommandation du comité d'habilitation relativement à l'habilitation à la direction aux études de cycles supérieurs.

Conformément au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*, le comité d'habilitation a étudié la demande d'habilitation qui lui a été soumise en regard du programme de deuxième cycle.

Le comité d'habilitation transmet à la commission des études le dossier qui a reçu une recommandation favorable lors de sa rencontre du 12 janvier 2016.

Après délibérations, sur proposition de madame Nadia Baaziz, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 330-CE-2536 concernant l'habilitation à la direction de mémoires; laquelle est jointe en appendice.

7.- **Dossier d'évaluation du baccalauréat en psychoéducation (7815)**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au dossier d'évaluation du baccalauréat en psychoéducation (7815).

Lors de sa réunion du 13 janvier 2016, la sous-commission des études, qui agit à titre de comité institutionnel en matière d'évaluation de programmes, a confirmé que le dossier satisfait aux exigences de la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*. Elle donnait ainsi un avis favorable au dossier à la commission des études. Le dossier d'évaluation du baccalauréat en psychoéducation est soumis à la commission des études avec des ajustements qui tiennent compte des commentaires émis.

Le doyen des études précise que la mise en œuvre des recommandations pourrait se faire rapidement, soit possiblement d'ici la fin de l'année universitaire.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 330-CE-2537 concernant le dossier d'évaluation du baccalauréat en psychoéducation (7815); laquelle est jointe en appendice.

8.- **Projet d'ouverture des admissions à la maîtrise en administration des affaires (MBA) (1522-1523-1524) au campus de Saint-Jérôme**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études à propos du projet d'ouverture des admissions à la maîtrise en administration des affaires (MBA) (1524) au campus de Saint-Jérôme.

Étant donné l'importante croissance des programmes en administration au campus de Saint-Jérôme, ainsi que l'intérêt exprimé par plusieurs étudiants de ce campus d'y poursuivre des études de cycles supérieurs en gestion, il est proposé d'offrir la maîtrise en administration des affaires (MBA), programme déjà offert au campus de Gatineau, au campus de Saint-Jérôme, à compter de l'automne 2016.

La présence de cadres et de professionnels dans cette région et les nombreux étudiants présentement inscrits dans un programme de baccalauréat en administration, favorisent l'implantation d'une cohorte intéressante et viable pour l'offre de ce programme. Également, la mise en œuvre du programme est facilitée par la capacité d'encadrement de même que par la volonté des professeurs de Saint-Jérôme d'accueillir des étudiants de cycles supérieurs au sein de leurs équipes de recherche.

L'assemblée départementale des sciences administratives a donné un avis favorable face au projet d'ouverture des admissions à Saint-Jérôme.

Le doyen des études précise que différentes formules d'enseignement pourront être envisagées selon le nombre d'étudiants inscrits, dont éventuellement l'enseignement en ligne. Pour le moment, entre 12 et 15 étudiants sont attendus pour la première année.

La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et à la recherche souligne, à l'intention d'un membre qui se questionne sur le niveau des ressources, que ce programme de MBA était souhaité par les professeurs du Département de Saint-Jérôme. Celui-ci répond à leurs attentes et les ressources nécessaires sont en place. Des cours en présentiels, le soir et les fins de semaine, sont par ailleurs prévus pour l'instant afin de favoriser les échanges et la mise en œuvre de projets.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par madame Nadia Baaziz, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 330-CE-2538 concernant le projet d'ouverture des admissions à la maîtrise en administration des affaires (MBA) (1522-1523-1524) au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

9.- **Nomination d'un membre au comité de discipline**

Le doyen des études indique que le comité de discipline est chargé d'étudier tous les actes de plagiat, de fraude ou de falsification de documents.

Outre le doyen des études, monsieur Marc Landry, qui le préside, le comité de discipline est composé des membres suivants :

- une personne désignée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ayant un statut de cadre;
 - Liette Faubert – membre d'office
- le secrétaire général ou son représentant;
 - Lucie Villeneuve – membre d'office
- deux professeurs;
 - Geneviève Piché (11.10.2015 – 30.09.2017)
 - Mario Lepage (01.10.2015 – 30.09.2017)
- deux personnes chargées de cours;
 - André Régimbald (14.03.2014 – 13.03.2016)
 - Pascal Sergent (14.03.2014 – 13.03.2016)
- deux étudiants;
 - Alex Soulière-Galipeau (09.10.2015 – 08.10.2017)
 - Léonidas Nsabimana (05.06.2014 – 04.06.2016)

Le mandat des membres est d'une durée de deux ans et est renouvelable.

Le 1^{er} décembre 2015, l'AGE-UQO a fait parvenir au secrétaire général une résolution désignant un étudiant au comité de discipline.

Le 18 décembre 2015, le secrétaire général recevait la démission de l'étudiant Alex Soulière-Galipeau.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité de discipline (article 6.8 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires*), sur recommandation du doyen des études agissant d'office, est donc invitée à nommer un membre au comité de discipline pour un mandat de deux ans.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 330-CE-2539 concernant la nomination d'un membre au comité de discipline; laquelle est jointe en appendice.

10.- Recommandation de la commission des études au conseil d'administration relative au projet de Règlement général

Le recteur mentionne que la direction de l'Université a entrepris, en 2014, la révision du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* afin de l'actualiser et de le rendre plus précis. Ce dernier, adopté par le conseil d'administration le 20 décembre 1976, a fait l'objet de plusieurs modifications, dont la plus récente remonte à 2007.

Un projet de *Règlement général*, résultat de sept années de travail et de réflexion de la direction de l'UQO, a d'abord été présenté aux membres du conseil d'administration qui l'ont étudié dans le cadre d'une session de travail, le 22 mars 2014.

Le projet de *Règlement général* a subséquemment été soumis à la consultation, du 16 avril au 30 mai 2014, auprès des groupes suivants, soit :

- Le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO;
- Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO;
- Le Syndicat du groupe professionnel de l'UQO;
- Le Syndicat du groupe de soutien de l'UQO;
- Le Syndicat des étudiantes et étudiants salariés(e) de l'UQO;
- L'Association générale des étudiants de l'UQO;
- L'Association des cadres;
- L'Association du personnel administratif.

Par la suite, lors de sa 320^e réunion tenue le 9 octobre 2015 et ajournée au 27 novembre 2015, la commission des études a été saisie du projet de *Règlement général* ainsi que de l'entièreté des commentaires soumis dans le cadre de la consultation. La commission a convenu, lors de cette séance, de prévoir des sessions de travail afin de revoir le projet de Règlement de façon détaillée. Quatre sessions de travail de la commission se sont ainsi tenues les 17 mars 2015, 28 avril 2015, 19 mai 2015 et 16 juin 2015. Deux avis légaux ont par la suite été demandés.

Le projet de *Règlement général* tient compte des commentaires de la consultation, des travaux de la commission des études et des avis légaux.

Les membres discutent des articles suivants :

Article 5

Un membre s'interroge sur la préséance de ce document sur les politiques, codes, procédures et directives de l'UQO. Le secrétaire général explique que cette disposition a pour but, notamment, de pallier toutes contradictions pouvant s'être enchâssées dans ces documents au fil du temps. Un membre souligne l'importance, dans ce cas, de s'assurer

de la conformité de l'ensemble de ce document. Le secrétaire général rappelle que le Règlement est assujéti à la loi.

Article 103 (plus particulièrement 103.2 et 103.3)

Un membre est d'avis qu'il avait été convenu, lors des sessions de travail de la commission, de remplacer le terme « doit » par le terme « souhaitable » dans le libellé suivant : « Par ailleurs, parmi les six (6) professeurs désignés aux articles 103.2 et 103.3, la représentativité sectorielle, par département, par module, par campus doit être privilégiée dans le but d'assurer une diversité académique au sein de la commission. ». Il estime que le projet présenté ne correspond pas aux comptes rendus ni aux échanges où il avait souligné que cette disposition allait à l'encontre de la Convention collective des professeurs de l'UQO. Il signale que la représentativité du corps professoral aux instances est un enjeu important dans la négociation en cours de ladite Convention collective.

Le secrétaire général souligne la grande transparence du processus et fait observer que tous les documents pertinents ont été transmis aux membres (résultats de la consultation, comptes rendus des sessions de travail et avis légaux notamment). Le secrétaire général verra donc à reformuler le texte de nouveau dans le sens du dernier compte rendu de la session de travail du 16 juin 2015.

Article 103.4

Un membre se dit d'avis que l'article 103.4, notamment, va à l'encontre de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes*. Il informe les membres de la commission que l'AGE-UQO a demandé un avis légal sur le projet de *Règlement général*, et plus particulièrement en ce qui concerne l'article 103.4. Un avis a aussi été demandé relativement à la formation du comité de sélection du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Le secrétaire général propose, à l'instar des articles 103.2 et 103.3, de remplacer le terme « doit » pour le terme « souhaitable ».

Après discussion, sur proposition de monsieur Stéphane Morin, appuyée par madame Valérie La France-Moreau, les membres conviennent à la majorité (pour : 6 – contre : 3 – abstention : 3) de reporter le traitement de ce point à une réunion ultérieure. Messieurs Abdelkrim Hamou-Lhadj, Martin Robitaille et Jean-François Simard se sont abstenus de voter par manque d'information.

Le secrétaire général apportera des modifications, si applicables, au projet de *Règlement général* après avoir eu connaissance et analysé l'avis légal demandé par l'AGE-UQO sur ce document. De même, il invite les membres à l'informer si d'autres articles leur semblent problématiques, et ce, d'ici un mois. Il pourrait ainsi les réviser dans le même élan. Il soumettra par la suite ce projet à la commission des études dans le cadre d'une réunion ultérieure.

11.- Période d'information et questions

En réponse à la question d'un membre, le recteur indique qu'un affichage est prévu au cours des prochains jours afin de pourvoir le poste de doyen de la gestion académique.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant rappelle que la semaine de la recherche se tiendra, comme chaque année, à la fin du mois de mars. La programmation, qui comprendra notamment le concours *Ma thèse en 180 secondes*, sera dévoilée dès le début mars. Il ajoute que la *Journée de l'enseignement* se tiendra également cette année et qu'un comité est déjà formé à cet effet.

Le recteur invite les membres à ne pas hésiter à soumettre des candidatures dans le cadre du présent appel de candidatures pour le doctorat *honoris causa*.

12.- Prochaine réunion

Le recteur rappelle la tenue d'une réunion spéciale de la commission des études, le jeudi 17 mars 2016.

La prochaine réunion régulière aura lieu le jeudi 31 mars 2016.

13.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame Nadia Baaziz, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10 h 31.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Denis Harrisson
Le secrétaire, André J. Roy